

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 septembre 2021

Date d'affichage 10 septembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 25 (+ 4 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210915-DEL_21_09_1508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 07/09/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le QUINZE SEPTEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Thierry BODIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CESSION D'UNE PARTIE DE PARKING A LA SAS FIFERDIS – RUE ALFRED MARCHAND

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'état n° DS5139122 en date du 3 septembre 2021,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la SAS FIFERDIS souhaite acquérir une partie du parking cadastré AP n° 308 derrière le Leclerc drive rue Alfred Marchand afin d'augmenter sa surface de stockage,

Considérant le plan de bornage réalisé par le Cabinet BARBIER Géomètre à La Ferté-Bernard, le 2 septembre 2021 pour une superficie de 372 m²,

Considérant que le bien considéré a été estimé par la Direction de l'immobilier de l'état à 6 € HT le m².

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de vendre à la SAS FIFERDIS une partie de la parcelle cadastrée AP n°308 d'une contenance de 372 m²,

RAPPELLE que les frais de bornage seront supportés par l'acquéreur,

FIXE le prix à 6 € HT le m² conformément à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'état,

VALIDE le montant de la vente à 2 232 € HT. A ce montant s'appliquera éventuellement la TVA selon la règle en vigueur.

MANDATE l'étude de Maître MOUCHEL, notaire à Laval pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU